

5-206 à SESSION DU CONSEIL EXECUTIF DE L'UNESCO

3-17 Avril 2019

DEBAT GENERAL

INTERVENTION D'EBENEZER NJOH MOUELLE REPRESENTANT DU CAMEROUN

SEANCE DU MARDI 9 AVRIL 2019

Madame La Présidente de la Conférence Générale,

Monsieur Le Président du Conseil Exécutif,

Madame La Directrice Générale,

Mesdames et messieurs les membres du Conseil Exécutif,

Permettez-moi, en tout premier lieu, de vous féliciter, Mme la Présidente de la Conférence Générale et Madame La Directrice Générale, pour avoir organisé les 12 et 13 décembre 2018 à Marrakech au Maroc, le tout premier Forum sur l'Intelligence Artificielle en Afrique, et de m'avoir offert d'y participer en qualité de panéliste. Le document final adopté à la clôture du forum mérite de connaître un suivi constant auprès des Etats africains ; et je ne doute pas que M. Firmin Edouard Matoko, le Sous-Directeur Général pour la Priorité Afrique et les Relations Extérieures y veillera. Je lui renouvelle ici mes félicitations pour le travail abattu à Marrakech.

En second lieu je voudrais associer ma voix à toutes celles qui ont eu à saluer et à reconnaître depuis l'ouverture de ce débat hier, la très bonne qualité de rédaction et de présentation des documents de la présente 206^e session du Conseil Exécutif.

La déclaration de la Représentation du Cameroun par ma voix s'appuiera sur les documents 206EX/9 portant sur l'opportunité d'une Recommandation de l'Unesco concernant le mouvement de la science ouverte, le document 206EX/6.III présentant un Rapport sur l'Avenir de l'Education, puis, si j'en ai le temps, le document 206EX/5.II F portant sur l'évolution de la mise en œuvre du Projet de Transformation stratégique de l'Unesco.

Le document 206EX/9 nous présente une étude sur l'opportunité d'une Recommandation de l'Unesco sur une Science Ouverte, à soumettre éventuellement à une des sessions prochaines de la Conférence Générale. Nous commençons par dire notre total soutien au projet de proposer, plutôt qu'une Déclaration universelle, une Recommandation sur ce sujet ; la Déclaration universelle en tant qu'instrument normatif a longtemps été utilisé par le passé mais n'a pas justifié d'une grande efficacité. Peut-être même qu'au vu des résultats ultérieurs de cette étude, ce serait plutôt la nécessité d'avoir recours à la proposition d'une convention qui se fera sentir !

Bien que le temps imparti ne permette pas d'entrer plus avant dans ce sujet de la science ouverte, qu'il me soit permis de souligner déjà ceci : S'il est difficile de contester la validité de l'idée selon laquelle la science ouverte encourage et promeut le travail collaboratif, la transdisciplinarité et le rapprochement des compétences des pays différents, ainsi que la bonne compréhension de l'essence de la connaissance qui en fait un bien commun à l'humanité, il n'est pas moins vrai qu'en nous situant d'emblée au plan mondial pour cette ouverture, nous reproduisons fatalement la relation dissymétrique entre **un Centre hyperpuissant** et une **périphérie hyper faible**.

Dans cette périphérie, l'Afrique par exemple, en 2011, a produit moins de 2% des articles scientifiques référencés dans le monde par le « Web of Science ». Si la science ouverte ouvre la voie à la captation des données venant de la périphérie pour être plus rapidement exploitées par la plus puissante organisation de la recherche dans l'écosystème d'un Centre plus riche et plus équipé, comment les pays du Sud, pays de la périphérie, pourraient-ils faire confiance à la voracité des géants de la recherche dans une telle ouverture dont le profit marchand lui échappe complètement ? C'est pourquoi l'Unesco est plus que jamais fondée à penser produire une norme contraignante en cette affaire.

Mais ce faisant, l'Unesco devrait-elle s'intéresser uniquement à la recherche menée dans les universités pour rester dans son domaine de compétence qu'est l'éducation ? Pourrait-on lui reprocher un jour d'avoir empiété sur le terrain de l'ONUDI, en incluant dans sa normalisation la recherche scientifique menée dans le secteur industriel privé ? Nous ne le pensons pas. Mais alors, serait-ce dire que le droit au secret industriel devrait être abandonné devant les exigences de la science ouverte qui garantiraient le libre accès à tout ? C'est une indéniable limite de fermeture devant le désir d'ouverture !

Un mot bref sur le Rapport concernant l'avenir de l'éducation, objet du **document 206EX/6.III**. Nous saluons et soutenons sans réserve l'initiative prise par Madame la Directrice Générale, de mettre sur pied une Commission Internationale indépendante, chargée d'élaborer un Rapport prospectif mondial sur l'Avenir de l'Education. L'école traditionnelle est-elle condamnée à disparaître dans les décennies qui viennent, et au profit de quelle nouvelle forme d'apprentissage ? Les avancées de la génétique et de la biotechnologie vont bientôt permettre et encourager le désir et la recherche de l'enfant parfait, au quotient intellectuel insoupçonné. Le développement exponentiel de l'Intelligence artificielle, combiné avec l'essor des mégadonnées et de l'apprentissage automatique, tout cela ne va-t-il pas faire apparaître des systèmes d'apprentissage à plusieurs vitesses et pour des hommes n'appartenant plus à la même espèce ? Nous notons avec satisfaction que Mme La Directrice Générale a commencé à mobiliser des ressources financières nécessaires. Vivement donc, la venue de la 209^e session du Conseil qui aura à recevoir le premier rapport sur les progrès réalisés dans l'élaboration du Rapport mondial sur l'Avenir de l'Education.

S'agissant à présent de la Transformation stratégique de l'Unesco, Mme la Directrice Générale, il y a lieu de remarquer, pour nous en réjouir, que le principe du réalisme commande sa mise en route progressive. Ce principe est au fondement de quelques mesures concrètes déjà prises et visant à améliorer le plus rapidement possible l'efficacité au niveau de l'organisation et du fonctionnement du Secrétariat. Si l'Unité de soutien a beaucoup travaillé entre temps, et mérite de continuer à être lui-même soutenu, deux des actions envisagées retiennent plus particulièrement et favorablement notre attention ; il s'agit de la Refonte Globale de la présence Web de l'Unesco (§17) qui se trouve ralentie par le fait du manque de disponibilités financières ; il s'agit d'autre part, des délais retardés de mise en action du Groupe de Réflexion de Haut Niveau. Les tâches qui lui sont assignées et les réflexions devant en résulter, notamment celles portant sur le recensement analytique des perspectives ainsi que des menaces susceptibles de peser sur l'Unesco, pourraient être d'une grande utilité pour l'examen des sujets tels celui relatif à "l'avenir de l'éducation" et celui concernant la "science ouverte" dont je viens de traiter, pour ne mentionner que celles-là !

Je vous remercie de votre attention.